FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES PROFESSIONNELS
DE LA COMMUNICATION
PAR L'OBJET

CHARTE RSE de l'objet média

Avant-propos

Cette charte a pour objectif de promouvoir les engagements et principes de base de la **Responsabilité Sociale des Entreprises** au sein des **adhérents de la Fédération Française des Professionnels de la Communication par l'Objet**.
Les engagements et principes déclinés sont en cohérence avec notre métier et notre environnement professionnel.
En s'appuyant sur ce socle, il appartient à chaque adhérent de construire sa propre démarche RSE, dans une logique d'amélioration continue et en recherchant l'excellence par la mise en œuvre d'une évaluation, de plan de progrès, de codes de conduite, de labels et/ou de normes avec certification apportant une reconnaissance des efforts et de l'engagement déployés par l'adhérent.

Conditions d'adhésion à la charte et principe de fonctionnement :
Les adhérents signataires de cette charte, auront validé leur **évaluation RSE** (Acesia, Ecovadis, ISO 26000, Label Lucie, Qualiserv®v7.4...).
Les adhérents s'engagent aussi à participer à l'élaboration de bonnes pratiques sectorielles.
L'évaluation RSE permet l'accès à un package documentaire (Charte RSE 2FPCO, Les 10 Engagements de l'Objet Média Responsable, Code de conduite fournisseurs, Guide de la communication responsable de l'objet média).

La démarche RSE se décline autour de 4 axes :
- Le respect de nos collaborateurs
- Le respect de l'environnement
- Les achats responsables
- L'éthique des affaires.

Et repose sur 5 piliers de responsabilité :
- Le domaine Social
- Le domaine Environnemental
- Le domaine Économique
- Le domaine Territorial
- Le domaine de la Gouvernance.

Notre ambition est de partager notre engagement et nos principes **RSE avec l'ensemble des adhérents** et de la profession, des collaborateurs, des clients et des fournisseurs ;

2023

CHARTE
RSE
2FPCO

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PROFESSIONNELS DE LA COMMUNICATION PAR L'OBJET

Les Engagements et principes RSE de la 2FPCO

Responsabilité dans le domaine Social

- Favoriser le bien-être et la qualité de vie au travail
- Développer les compétences de tous les salariés
- Promouvoir la diversité et l'égalité des chances
- Éviter le recours abusif à des contrats entraînant la précarité
- S'assurer du respect des droits fondamentaux (tout au long de la chaîne de sous-traitance).

Responsabilité dans le domaine Environnemental

- Maîtriser les consommations d'énergie, d'eau et de matières premières
- Réduire les émissions dans l'air, les sols et l'eau
- Favoriser la réduction et la valorisation des déchets
- Prendre en compte les impacts environnementaux dans la conception des produits et services
- Améliorer la performance environnementale des bâtiments.

Responsabilité dans le domaine Économique

- Garantir la pérennité de l'entreprise et sa performance économique
- Respecter les intérêts des clients et des consommateurs
- Établir des relations durables avec les sous-traitants et les fournisseurs et respecter leurs intérêts
- Agir avec loyauté sur les marchés
- Refuser et prévenir la corruption sous toutes ses formes.

Responsabilité dans le domaine Territorial

- Contribuer au développement économique et social de la région
- Privilégier les achats auprès de fournisseurs locaux
- Agir sur les freins à l'emploi et favoriser l'insertion
- Accueillir des jeunes pour leur faire découvrir les métiers de l'entreprise
- Contribuer à des initiatives d'intérêt général dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la santé et du sport.

Responsabilité dans le domaine de la Gouvernance

- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et d'innovation pour la RSE
- Rendre des comptes de manière transparente sur les objectifs, pratiques et résultats en matière de RSE et être responsable de l'information
- Développer un dialogue social avec les salariés et leurs représentants
- Témoigner de sa démarche RSE pour sensibiliser les parties prenantes et encourager d'autres entreprises du territoire à s'engager
- Favoriser les achats responsables et intégrer le respect de ce principe dans la sélection des fournisseurs.

En signant cette charte, je m'engage à mettre en œuvre l'ensemble des engagements et principes RSE recommandés par la 2FPCO.

Fait à Issy les Moulineaux, le 21 août 2023

Derek Rohde
Président
JORDENEN

Antony Villéger
Président de la 2FPCO

2FPCO
FEDERATION FRANCAISE DES PROFESSIONNELS DE LA COMMUNICATION PAR L'OBJET
52, Boulevard RODIN
92130 ISSYLES MOULINEAUX
SIRET : 511 414 203 00014

Jordenen
L'ÉMOTION PAR L'OBJET
8, rue de Rastignac - Les Portes de Micy
45380 La Chapelle St Mesmin
Tél : 02 38 83 35 35 - Fax : 02 38 83 00 51
SA au capital de 1 105 000 Euros - RCS ORLEANS B [illegible]